

Procès verbal du
CONSEIL SCIENTIFIQUE
de la MSHA
Lundi 7 septembre 14H-18H et
Mardi 8 septembre 2009 de 9H30 à 13H

Étaient présents ou représentés :

- **M. Régis RITZ**, Président Honoraire, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3.
- **M. Philippe LECONTE**, Délégué Régional, CNRS-Délégation Aquitaine-Limousin (D.R.15), représenté par **Mme Fl. PARNIER**, Adjointe au Délégué Régional.
- **M. Charles-Henri CUIN**, Professeur à l'Université Victor Segalen-Bordeaux 2, Département de Sociologie.
- **M. Frédéric TESSON**, Maître de Conférence à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Directeur-adjoint du Laboratoire Société Environnement Territoire (S.E.T.-UMR 5603 CNRS).
- **M. Claude SORBETS**, Directeur de Recherche au CNRS, Délégué à la Recherche de l'IEP de Bordeaux et Membre de l'UMR 5116 CNRS - Science Politique, Relations Internationales, Territoire (S.P.I.R.I.T.). (Présent uniquement le Mardi).
- **M. Alain d'IRIBARNE**, Directeur de Recherche au CNRS, représentant de l'Administrateur de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris.
- **M. Serge WOLIKOW**, Professeur à l'Université de Bourgogne, Président du Réseau des Maisons des Sciences de l'Homme, Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon.
- **M. Christophe BOUNEAU**, Professeur à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, Directeur de la M.S.H.A.
- **M. François BART**, Professeur à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, Directeur de l'École Doctorale Montaigne-Humanités (E.D. 480), Membre de l'Équipe Dynamiques des Milieux et des Sociétés dans les Espaces Tropicaux (D.Y.M.S.E.T.), Président du Conseil Scientifique de la M.S.H.A.

- **M. Pascal DURIS**, Professeur à l'Université de Bordeaux I, Directeur du Laboratoire ÉPISTÉMÉ - EA 2971 (Épistémologie-Histoire des Sciences et des Techniques. Arts et Sciences-Communication). (*Présent uniquement le Lundi*)

- **M. Alain VIAUT**, Chargé de Recherche H.D.R. au CNRS, Membre de l'UMR 5222 CNRS - Europe, Européanité, Européanisation (eee).

- **M. Jean-Jacques CHEVAL**, Professeur à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, Membre de l'Équipe d'Accueil Centre d'Études des Médias, de l'Information et de la Communication (C.E.M.I.C.-EA 532). (*Présent Lundi à partir de 16H et le Mardi*).

- **M. Rodolphe de KONINCK**, Professeur à l'Université de Montréal, titulaire de la Chaire de Recherche du Canada en Études Asiatiques (Canada).

- **M. Paul-Gérard POUGOUÉ**, Vice-Recteur de l'Université de Yaoundé II (Cameroun).

- **M. Luciano SEGRETO**, Professeur d'Histoire des Relations Économiques Internationales à la Faculté de Sciences Politiques de l'Université de Florence (Italie).

- **M. Philippe AUVERGNON**, Directeur de Recherche au CNRS, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Directeur du Centre de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale (C.O.M.P.T.R.A.S.E.C.-UMR 5114 CNRS).

- **M. Patrick BAUDRY**, Professeur à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, Vice-Président du Conseil Scientifique de l'Université.

Étaient excusés :

- **M. Henri DUDAY**, Directeur de Recherche, Équipe du Laboratoire d'Anthropologie des Populations du Passé (LAPP), (UMR 5199 CNRS-PACEA : De la Préhistoire à l'Actuel : Cultures, Environnements et Anthropologie / Université de Bordeaux 1).

- **Mme Emilie COUTANCEAU**, représentante titulaire du C.R.A. Membre de la Commission Éducation-Jeunesse-Formation-Apprentissage.

- **M. Jacques JAUBERT**, Professeur à l'Université de Bordeaux 1, Directeur de PACEA : De la préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement, Anthropologie (UMR 5199 CNRS).

- **M. Loïc GRARD**, Professeur à l'Université Montesquieu-Bordeaux 4, Vice-Président de l'Université Chargé de la Recherche.

- **M. John TOLAN**, Professeur à l'Université de Nantes, Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin à Nantes.

- **Dr. Joachim NETTELBECK**, Secrétaire Général du Wissenschaftskolleg zu Berlin (Allemagne).

- **M. Philippe CHAREYRE**, Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Directeur de l'Équipe de Recherche Identités, Territoires, Expressions, Mobilités (I.T.E.M.).

Président de séance : F. Bart

Secrétaire de séance : J. Oliva

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la séance des 28 et 29 avril 2009
2. Examen et Discussion sur les bilans finaux des programmes quadriennaux 2007-2010
3. Projets de recherche finalisés pour le prochain quadriennal (2011-2014) : expertises, examen et discussions, vote décisionnel
4. La MSHA dans le dispositif SHS en Aquitaine
5. Questions diverses

M. Bouneau annonce en préambule à la réunion d'aujourd'hui une importante nouvelle très récente : la nomination officielle d'un représentant du PRES au sein du CS de la Maison. Le Bureau du PRES, par lettre du 1^{er} septembre 2009 de son Président Alain Boudou, a délégué dans cette fonction M. **Patrice Brun**, président de l'Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3.

1/ Approbation du Procès-verbal de la séance des 28 et 29 avril 2009

L'approbation du procès-verbal de la séance précédente (28-29 avril) se fait à l'unanimité des présents. Cette approbation est d'autant plus importante que le procès-verbal présente en détail la procédure mise en place dans le cadre de l'appel à projets quadriennal de la Maison et rend compte des résultats de sa première phase.

2/ Examen et Discussion sur les bilans finaux des programmes quadriennaux 2007-2010

M. Bart rappelle les difficultés, voire la « gymnastique » d'esprit, imposées aux chercheurs par la nécessité de rédiger un bilan « final » de leur projet, seulement quelques semaines après la rédaction de leur bilan à mi-parcours. Cet exercice fait néanmoins partie du processus de l'évaluation du quadriennal en vue de l'élaboration du futur quadriennal. Ainsi, bien souvent, les deux bilans sont relativement proches, quand bien même le bilan final intègre les remarques des experts/évaluateurs et les actions envisagées par les porteurs des programmes pour les 18 mois à venir.

M. Bart examine ensuite les projets un à un et invite les membres présents à les commenter. Hormis le projet de Simon Pomel sur les *Risques en Afrique* qui a connu plusieurs modifications importantes depuis le bilan de mi-parcours, les bilans sont validés sans discussion. L'ensemble du Conseil souligne les limites de l'exercice. Comme l'observent justement MM. Ritz et Tesson, la question se pose de savoir comment on peut évaluer un projet à 60% de son parcours et de critiquer ainsi objectivement une trajectoire de recherche qui n'est pas achevée. Selon certains membres, il serait en effet préférable de remplacer le bilan « final » par une ou deux questions précises, issues de l'examen du bilan à mi-parcours, auxquelles le porteur de projet répondrait brièvement.

L'arrivée tardive de plusieurs membres du Conseil relance le débat.

M. d'Iribarne observe une certaine hétérogénéité des bilans. M. de Koninck renchérit en disant que l'on a du mal à cerner la substance du projet *Risques en Afrique*. Comme le souligne M. d'Iribarne, le danger récurrent dans ce type de programme est de rester trop large, de vouloir englober beaucoup de choses pour finalement ne rien traiter à fond.

M. Bouneau reconnaît les difficultés liées à l'hétérogénéité des bilans qui demanderaient un travail de réécriture et de restructuration selon un modèle commun.

M. de Koninck évoque la nécessité de faire apparaître dans ce type d'exercice l'écart qui sépare (ou non) les résultats du projet par rapport à ses objectifs initiaux.

M. Segreto propose d'améliorer la procédure dans le cadre des appels à projets à venir en y intégrant justement les indicateurs, choisis par les porteurs des projets eux-mêmes, à l'aune desquels ils souhaitent être évalués à mi- ou fin-parcours de leurs recherches.

M. Bart s'associe à cette idée qui pourrait par ailleurs faire l'objet dans un premier temps d'une démarche d'auto-évaluation par rapport aux objectifs initialement affichés par les porteurs eux-mêmes, puis, dans un second temps d'une évaluation classique par les experts externes.

M. d'Iribarne suggère de faire réaliser aux porteurs de projets un exercice simple qui consiste à démontrer les apports du projet par rapport aux objets convenablement construits.

M. Bart résume alors la discussion. Elle a débouché sur un consensus autour d'une **évolution de la procédure de bilan** qui pourrait consister, pour le bilan « final » en un rapport de deux à trois pages articulé autour de deux ou trois thèmes majeurs : « objets centraux », « trajectoires des recherches entreprises », « apports et résultats »...

3/ Projets de recherche finalisés pour le prochain quadriennal (2011-2014) : expertises, examen et discussions, vote décisionnel.

M. Bart exprime ses vifs remerciements à l'égard de tous les experts qui ont consacré de leur temps pendant la période estivale afin d'évaluer les 7 pré-projets retenus à l'issue de la première phase.

M. Bouneau rappelle comment s'est opéré le choix des experts pour cette seconde phase d'évaluation : l'objectif du Bureau du CS qui s'est réuni à cette fin le 3 juillet dernier était, conformément à l'idée retenue par le CS lors de sa séance d'avril 2009, d'associer dans un souci de rationalité en même temps que d'objectivité, un expert issu du Conseil scientifique à un expert externe totalement nouveau.

M. Bart présente alors le tableau récapitulatif des projets¹, en soulignant comme observation générale que plusieurs mots-clés convergent dans les projets : « Europe », « Identité », « Jeunesse ». Il s'interroge sur cette redondance relative qui, si elle était appréciée négativement, pourrait faire penser à un chevauchement, à des doublons de contenu. Une lecture approfondie des projets révèle cependant que leurs objets, leurs perspectives et leurs méthodes diffèrent totalement. Il suggère que le Conseil scientifique se saisisse de cette

¹ Tous les membres du CS présents reçoivent une chemise contenant le tableau récapitulatif des évaluateurs, les évaluations et les sept projets dans leur version intégrale.

convergence pour construire la thématique de la prochaine édition du « Printemps de la MSHA ».

Après ces propos récapitulatifs et introductifs, M. Bart revient sur l'objet principal de l'ordre du jour : la nécessité d'opérer un choix de quatre à six projets qui devront constituer le socle scientifique de la MSHA pour le quadriennal à venir. Le CS peut alors soit privilégier une certaine convergence thématique des projets, soumis pourtant dans le cadre d'un appel blanc, en établissant par ses choix une réelle « coloration » thématique pour le futur quadriennal, soit au contraire maintenir une relative diversité du panel des projets de la Maison.

Il revient sur les principes qui vont guider les travaux :

- lorsqu'un porteur ou un membre de projet à examiner se trouve dans la salle, il la quitte naturellement durant les débats ;
- le directeur ne vote pas et sortira lors du débat concernant le projet porté par Jean-Paul Callède et son épouse ;
- un premier vote se fera par projet (oui/non/abstention), puis un vote global confirmera le panel retenu ;
- les trois critères de vote devraient être : la qualité scientifique ; le respect de la logique de fonctionnement d'une MSH ; la volonté ou non de donner une coloration thématique au nouveau quadriennal par rapport à l'ancien, resté très ouvert.

M. Segreto se montre sceptique sur la trop large fourchette du nombre de projets proposée par le président du CS. Il lui semble plus important d'obtenir un large consensus au sein du CS en appliquant par exemple le principe du vote à majorité qualifiée, plutôt qu'à majorité simple. Ce procédé permettrait de centrer les débats sur le(s) projet(s) qui pose(nt) problème. En même temps, il a l'impression que les projets proposés réduisent globalement l'éventail disciplinaire représenté et se demande quelles pourraient être les conséquences du rétrécissement disciplinaire pour l'image de la MSH et s'il ne fallait pas favoriser en parallèle des manifestations et/ou des appels à projets qui viendraient compléter l'éventail disciplinaire issu du quadriennal.

M. Bart se montre ouvert à l'expérimentation de la méthode du vote à la majorité qualifiée et rappelle à ce sujet la procédure des AAP régionaux et la logique du PRES qui maintiennent

thématiquement des opportunités d'ouverture. M. Bouneau partage le point de vue de ne pas fixer d'entrée un cadre trop précis et défend de ce fait une fourchette suffisamment large.

Le débat est alors ouvert. M. d'Iribarne constate des écarts dans les évaluations entre celles qui se basent sur la logique scientifique pure et celles qui combinent les logiques scientifique et institutionnelle (stratégique). Il propose par conséquent d'examiner les projets en deux temps, d'abord selon la logique scientifique, puis stratégique.

M. Bouneau revient sur l'observation de M. Segreto concernant la représentativité disciplinaire pour dire que la disparition du panel quadriennal de l'archéologie sera compensée par le portage d'au moins un, voire deux projets, en archéologie lors du prochain AAP régional (2010). Il en va de même en droit et, peut-être en économie. On en saura davantage fin décembre/début janvier.

M. de Koninck appuie la remarque de M. Segreto. En effet, il verrait bien que le CS fixe avant même d'engager les débats le nombre de projets que la Maison veut porter pour la simple raison que la MSHA dispose d'une enveloppe financière fixe à répartir en parts à peu près égales entre les projets et plus il y en aura, plus la part de chacun diminuera. Il reconnaît en revanche que le quadriennal ne constitue qu'une partie des financements de nos activités scientifiques.

Mme Parnier, devant la récurrence de certains thèmes, se pose la question de la possibilité de redimensionner certains projets. M. Bouneau souligne qu'à ce stade les fusions sont impossibles, mais qu'en revanche de légères modifications sont encore envisageables. M. Wolikow confirme d'après son expérience à Dijon que le calendrier ne permet plus d'envisager des ajustements qu'à la marge. M. d'Iribarne ajoute que lorsque le directeur et le président du Conseil scientifique écriront la présentation générale du prochain quadriennal, ils pourront utilement s'appuyer sur les thèmes fédérateurs, tout en justifiant les spécificités de chaque projet.

Le CS procède maintenant à la présentation des différents projets, les discute au fur et à mesure. Lorsqu'un expert est présent, il présente lui-même le rapport. Dans le cas contraire, le rapport d'expert est présenté par M. Bart, en tant que président du CS.

PROJET 1 (*Citoyenneté en couleurs : pour une approche visuelle et participative*, porteurs Seok-Kyeong Hong-Mercier et Alain Bouldoires)

M. Cuin dit avoir adopté dans son jugement une attitude relativement sévère. Le projet lui paraissait relativement faible sur le plan théorique avec une vision générale un peu superficielle. Il souligne en revanche son caractère sympathique et parfois innovant (p. e. la « caravane » des médias urbains en Aquitaine) autour d'une équipe de jeunes chercheurs qui s'appuient sur les nouvelles technologies dans leurs recherches, tout en faisant à la marge la promotion des SHS dans la société.

Le rapport de M. Augustin, présenté par M. Bart souligne en revanche l'actualité brûlante du sujet et l'originalité de la démarche scientifique, l'interdisciplinarité du projet, l'association des professionnels de l'image et, globalement, le renouvellement des disciplines que ce projet apporte pour la MSHA. Le fait qu'il dispose déjà d'un financement du Conseil régional (dont une allocation de thèse) lui paraît à la fois positif et négatif. La logique aurait voulu que le projet soit d'abord porté par un programme quadriennal, mais l'expertise positive du Conseil régional démontre bien son utilité pratique.

M. Wolikow est tout à fait d'accord sur le fait que l'affichage et les ambitions du projet paraissent « accrocheuses » et intéressantes, mais il lui semble également que le travail scientifique de fond reste à consolider. Il doute par ailleurs du fait qu'une collectivité territoriale quelle qu'elle soit puisse s'ériger en autorité scientifique car elle se mettrait en concurrence avec les institutions de recherche.

M. Cuin constate une certaine juxtaposition d'une multitude d'objets et d'études individuelles, toutes cependant intéressantes. La cohérence doit être renforcée par un travail scientifique approfondi de synthétisation. En revanche, si les promesses étaient tenues (mise en place d'un logiciel d'analyse de contenu, une monographie sur le slam...) avec le budget qui est sollicité (90 k€), ce serait une vraie réussite vu les coûts de prestations similaires dans le privé.

M. de Koninck attire l'attention sur le problème des co-financements acquis ou attendus qui se pose de façon générale. Certains projets très vastes ne pourraient jamais réaliser leurs objectifs si les crédits finalement obtenus n'étaient pas à la hauteur des espérances. En

revanche, certains porteurs sous-estiment leurs besoins. Le CS devrait y être attentif et tirer le signal d'alarme lorsque la distorsion entre le contenu et l'ambition d'une part et le budget demandé d'autre part lui paraît excessive.

M. Cheval qui connaît bien les porteurs du projet explique certaines maladroites de formulation, et l'excès global d'ambition, par la jeunesse de l'équipe. Il lui paraît en revanche essentiel d'apprécier à sa juste valeur le potentiel structurant du projet.

M. Tesson s'interroge sur la manière dont l'équipe compte intégrer les doctorants dont certains sont en cours d'achèvement de leur thèse.

M. d'Iribarne reconnaît une différence essentielle dans les modèles de thèses entre les SHS et dans les sciences « dures ». Ces dernières recrutent en effet des thésards, avec généralement un financement à la clé, mais dans l'optique de leur faire réaliser un seul morceau d'un grand projet. Par conséquent, la vision globale et l'utilité première reviennent essentiellement au directeur du projet et au consortium de recherche.

PROJET 2 (*La construction des jeunes générations en Europe, 19^e – 21^e siècles* ; porteurs Jean-Paul Callède, Marie-Christine Bouneau) :

M. Ritz constate dans la couverture chronologique, géographique et institutionnelle large du projet une réelle « générosité scientifique ». Il relève des questionnements transversaux intéressants qui, d'après lui, sauront passionner même les responsables politiques. Le projet lui semble par conséquent bien défini, bien ciblé et intelligemment construit. Il souligne néanmoins la nécessité de se montrer vigilant dans le pilotage et la synchronisation des axes. Le budget lui paraît par ailleurs insuffisant par rapport aux ambitions affichées.

M. Bart présente l'expertise de R. Hervouet, également très positive, dont le seul point d'interrogation majeur soulignait le manque de précision/justification des choix d'aires géographiques dont l'étude est envisagée.

M. d'Iribarne montre comment le second expert, tout en donnant une appréciation générale « A », attire l'attention des membres du Conseil sur le fait que certaines définitions employées

par les porteurs du projet ont pu subir des évolutions importantes dans le temps, pouvant créer des distorsions de l'appréciation scientifique.

PROJET 3 (*Transformation de soi, dynamiques sociales et constructions identitaires* ; porteurs : Gérard Peylet, Patrick Baudry) :

Les membres du CS constatent que ce projet pose un problème d'appréciation, car les deux évaluations se montrent très divergentes (un « C » et un « A »). Dans la mesure où cette difficulté était déjà apparue au cours de la première phase, il est décidé de revenir sur ce projet ultérieurement, en examinant de façon approfondie s'il avait été amélioré conformément aux remarques formulées dans le cadre de la première phase.

PROJET 4 (*Identités européennes et Espaces mondialisés* ; porteurs Maryse Dennes, Jean-Paul Révauger) :

M. d'Iribarne souligne l'hétérogénéité de la qualité des trois axes compris dans le projet. En effet les axes 1 et 3 sont trop larges, l'argumentaire scientifique insuffisamment élaboré. Il s'interroge notamment sur les bases de références bibliographiques communes à l'ensemble des participants, le décalage qui existe entre les ambitions effectivement énormes et les possibilités objectives de les réaliser dans le cadre d'un seul quadriennal avec une équipe et des moyens limités.

Le second rapport, présenté par M. Bart, est en revanche globalement très positif. Le CS est donc à nouveau confronté à la divergence entre les appréciations.

M. Bouneau signale la bonne insertion des membres du projet dans des réseaux de recherche locaux, nationaux et internationaux et les appréciations positives de leurs travaux dans le cadre du Conseil régional, qui cofinance actuellement certaines recherches (dont une thèse) et plusieurs colloques portés par des membres de ce programme. Il souligne cependant que ce projet aurait dû davantage afficher son caractère inter-établissements, réel dans la programmation scientifique mais insuffisant dans la conception du pilotage du projet, qui devrait être clairement partagé entre Bordeaux 3 et Bordeaux IV.

PROJET 5 (*Anciennes et nouvelles formes de la construction territoriale* ; porteurs Abel Kouvouama, Robert Ziavoula, Vincent Vlès, Philippe Bachimon) :

M. Segreto présente un rapport assez critique qui souligne les difficultés d'articulation entre les aires géographiques dont l'étude est envisagée. La dimension internationale des coopérations prévue semble à peu près inexistante.

Le conseil scientifique est confronté ici à l'absence d'un second rapport d'évaluation, la seule sur un total de quatorze rapports. Cela semble d'autant plus regrettable que le premier rapport s'avère plutôt négatif. M. de Koninck qui avait examiné le projet dans la première phase se porte alors volontaire pour le relire pour le lendemain, afin de voir si les porteurs y avaient apporté les modifications préconisées en avril.

Il est alors décidé de reporter l'examen de ce projet au lendemain et de confier la relecture à M. de Koninck.

PROJET 6 (*Le livre scientifique : Formes du savoir de 1400-1750* ; porteurs Violaine Giacomotto-Charras, Pascale Duris) :

M. Wolikow présente son rapport globalement très positif ; sa seule « restriction » porte sur la construction du corpus « URANIE ». En effet, étant donné que ce projet constitue en quelque sorte le prolongement d'un programme actuellement en cours, il a l'impression que le corpus URANIE ayant pris beaucoup de retard, les porteurs du projet souhaitent s'appuyer sur le futur quadriennal pour le mener à terme. Ce retard, par ailleurs reconnu par les porteurs du programme actuel, ne lui semble pas cependant préjudiciable : des réelles difficultés techniques et organisationnelles ont dû être surmontées pour le démarrage et on peut désormais raisonnablement espérer que les nouveaux engagements seront tenus. En même temps la constitution d'une base de données du type URANIE constitue une vraie plus-value pour un projet de recherche en SHS, un « héritage » qui servira à d'autres chercheurs dans les années à venir. Il serait même souhaitable que tous les projets procèdent de la sorte et laissent des données et matériaux exploitables par d'autres équipes dans le futur.

Le second rapport, bien que noté « B » se rapproche de « A » par sa tonalité. Après l'expérience du quadriennal 2007-2010, le projet semble désormais bien circonscrit sur la base d'ambitions et de coopérations ajustées. Les moyens techniques nécessaires à sa réalisation sont désormais utilisables et les coopérations opérationnelles. Le projet, et avec lui la MSHA, se place dans une perspective tout à fait innovante pour la numérisation de documents anciens.

PROJET 7 (*Les acteurs de la valorisation des vignobles et des vins dits de qualité* ; porteurs Hélène Velasco-Graciet, Sandrine Lavaud) :

M. Bart rend compte des deux rapports d'évaluation qui se montrent de façon convergente très critiques. Un expert souligne dans son rapport le manque de maturité du projet et une grande faiblesse dans la conception de la gouvernance. Le second pointe les faiblesses de la méthodologie et, ce qui lui paraît le plus inquiétant, le manque de positionnement par rapport aux travaux de référence déjà existants liés à cette problématique, voire leur omission pure et simple de la bibliographie.

M. Wolikow associé au projet découvre aujourd'hui même qu'il y figure comme responsable d'axe. Il exprime son mécontentement d'autant plus que la bibliographie qu'il avait transmise aux porteurs de projet n'a pas été intégrée à la liste.

Suspension de la séance à 18 h.

Reprise de la séance, mardi 8 septembre 2009

En ouverture, M. Bouneau rappelle les débats de la journée d'hier et les enjeux décisifs d'aujourd'hui dans la mesure où la séance sera clôturée par des votes.

M. Sorbets, absent hier, prend la parole pour informer les membres du CS des évolutions de la gouvernance à l'échelle du PRES. La *Commission Prospective recherche* se transforme en une *Commission de réflexion et d'échange*, coordonnée par Hélène Jacquet, recrutée récemment (docteur du LABRI, ayant travaillé aux Etats-Unis). Madame Jacquet connaît très bien les enjeux politiques pour avoir déjà travaillé sur le Campus bordelais. Ce recrutement

devrait faciliter les prises de décision et l'aboutissement des dossiers. La rentrée du PRES se fait sous le signe du pragmatisme, comme l'atteste pour la MSHA la nomination du Président Patrice Brun comme son correspondant officiel au Bureau du PRES, ce qui renforce l'adossement institutionnel de la MSHA à Bordeaux 3. Il fait état de l'interrogation suscitée par l'engagement renforcé de la Région dans la structuration de la recherche, qui soulève les craintes légitimes de l'intervention trop marquée d'une main politique dans le choix des thématiques de recherche.

M. d'Iribarne souligne que le Plan Campus constitue à l'échelle nationale un élément moteur dont l'un des principaux objectifs consiste à rapprocher les différents établissements sur les sites universitaires. Si dans ce contexte la MSHA se rapprochait considérablement de l'une ou l'autre université (en l'occurrence Bordeaux 3), il faudrait veiller à garantir prioritairement son affichage inter-établissements, qui fonde son identité de Maison des Sciences de l'Homme.

M. Bart propose, après le débat de la veille, de procéder à un vote à deux tours, le premier étant à la majorité qualifiée (p. e. 2/3 des présents) et le second à la majorité simple.

M. Bouneau rappelle que si on peut admettre que les projets retenus puissent, à la suite des critiques formulées dans les rapports d'évaluation apporter encore quelques retouches, il ne peut s'agir en tout état de cause que de retouches mineures, organisationnelles, de gouvernance ou de réduction de champ. Il rappelle que la procédure de sélection approche de son terme normal et qu'après avoir reçu et examiné 10 projets en avril, le CS est amené à trancher définitivement sur les sept projets restants. En tant que directeur de la Maison, il préconise politiquement le maintien du nombre de projets à cinq, car six pourrait donner l'impression d'une négligence dans la recherche de l'excellence scientifique, de trop peu de rigueur dans la sélection, tandis que la limitation au nombre de quatre pourrait être perçue comme un appauvrissement de la dynamique à la fois institutionnelle et scientifique de la MSHA.

M. d'Iribarne souligne que si le quadriennal constitue en quelque sorte le « cœur académique » de la recherche d'une institution française, il n'est pas moins vrai qu'aujourd'hui il ne constitue qu'une partie, un « morceau », de son fonctionnement scientifique. Il lui semble par conséquent tout à fait possible de justifier une réduction éventuelle du nombre de projets, avec un passage à quatre, à condition que les raisons en

soient explicitées dans la présentation du dossier quadriennal qui sera à brève échéance élaborée par la direction. Il pense par ailleurs, dans le prolongement de la question posée hier que la répartition des moyens financiers entre les projets retenus ne devrait pas se faire de façon égalitaire, mais plutôt en fonction d'une série d'appréciations objectives ou subjectives. L'exercice qui est demandé aux membres du Conseil combine deux dimensions, la première, immédiate, consiste en la sélection effective de projets retenus pour le prochain quadriennal ; mais la seconde, à moyen et long terme, correspond à l'envoi d'un message à la direction de la Maison, afin que celle-ci durcisse la sélection dans les appels à venir : en renforçant les critères de sélection, on poussera ainsi les chercheurs à augmenter la qualité des projets, à la fois sur le fond sur les registres de la programmation scientifique, de la méthodologie et de la gouvernance et sur la forme pour la présentation même du dossier.

M. Sorbets se montre sceptique sur la possibilité d'apporter des modifications véritables aux projets, dans la mesure où les critiques essentielles ont été émises au cours de la dernière séance du CS et les porteurs de projets auraient dû normalement en tenir compte. Il suggère que le Conseil puisse se charger d'une fonction d'incitation, en réfléchissant à l'avenir sur la manière de lancer des appels à projets, en créant p. e. des appels « junior » et en accompagnant mieux leurs porteurs pour qu'ils deviennent compétitifs dans le cadre d'autres types d'AAP (Région, ANR, appels européens). Cette double fonction pédagogique d'expertise/conseil et d'accompagnement constitue une dimension sous-estimée et sous-exploitée tant à l'échelle des Universités que spécifiquement de la MSHA.

M. Bouneau rappelle la fonction d'incubation de la MSHA dont peut témoigner le projet de Martine Charageat, retenu en 2009 pour un financement par le Conseil régional.

Après ces débats préliminaires, M. Bart donne la parole à M. de Koninck pour qu'il partage avec les membres du Conseil son évaluation du **Projet 5**.

M. de Koninck a eu l'occasion de prendre connaissance du projet de façon approfondie au moment de la première phase des travaux, en avril. Déjà à l'époque il avait donné la note « B » et formulé un certain nombre de recommandations. A la relecture, il ne peut que constater que le projet n'a connu aucune évolution significative et qu'il n'a tenu compte réellement d'aucune critique. Il fait état notamment de l'absence totale des définitions des

concepts employés, voire de l'emploi abusif de certains termes. Il constate également des lacunes de bibliographie fondamentales.

M. Auvergnon observe qu'il s'agit là du seul projet proposé par l'UPPA. Il lui semble souhaitable de prendre en considération les axes viables tout en assumant quelques faiblesses de l'ensemble.

M. Segreto abonde dans son sens pensant qu'effectivement le projet pâtit d'un certain déséquilibre pouvant être redressé en supprimant notamment l'axe 3 sur l'Afrique subsaharienne.

M. Sorbets qui a lui aussi évalué le projet en phase un et donné un « B », ne trouve pas la problématique bien exposée, l'emploi de certaines notions reste flou, donnant l'impression au lecteur d'un manque de maturité, avec des incertitudes de cadrage initial.

M. de Koninck reconnaît que le ton un peu dur qu'il vient d'employer s'explique par la lecture pour la seconde fois d'un projet pratiquement inchangé : il en émane une impression générale de « bricolage » à la fois sur le plan scientifique et sur celui de la constitution du consortium de recherche. Le projet n'arrive pas à dépasser la simple juxtaposition d'axes, marquée par une coexistence parallèle sans véritable projet scientifique commun.

M. d'Iribarne relativise en soulignant que si l'on appliquait à la lettre certains critères prédéfinis, notamment celui de la dimension internationale, aucun projet ne sortirait indemne la sélection... Il revient alors sur la question fondamentale de l'élaboration du meilleur compromis, de la combinatoire optimale, avec une base homogène d'évaluation applicable à tous les projets.

Après la pause, on procède au premier tour de vote selon le principe suivant :

Le vote « A » correspond à un oui

Le vote « B » correspond à un « oui, mais » = le CS redébattra du projet et procédera à un second vote

Le vote « C » correspond à un non

Le résultat de ce premier tour de vote est le suivant :

N° PROJET	A	B	C
1	5	7	0
2	9	3	0
3	0	6	6
4	1	10	0
5	0	4	7
6	10	2	0
7	0	1	11

Ce vote montre que :

- deux projets sont clairement validés : 2 et 6,
- deux projets refusés : 5 et 7,
- il reste donc trois projets à débattre, 1, 3 et 4, le projet 3 n'ayant reçu aucun vote « A ».

M. d'Iribarne constate que le projet 3 n'a connu aucune amélioration véritable depuis la phase 1 de l'appel à projet, mais que le CS est là aussi pour protéger l'institution dans une rigueur de choix et de méthode. Il propose de soumettre le projet 3 au vote à majorité simple pour déterminer si oui ou non on souhaite maintenir le projet dans la procédure de sélection et de construction du cœur de quadriennal.

On procède au vote sur le projet 3 : 4 oui – 6 non et 1 blanc : le projet est refusé.

Il reste alors quatre projets sélectionnés et retenus pour constituer le cœur de quadriennal, dont deux approuvés définitivement. Il s'agit désormais de formuler des recommandations à l'égard des projets 1 (*Citoyenneté en couleurs*) et 4 (IDEM) pour aider leurs porteurs à améliorer encore leur « copie », notamment dans le domaine de la gouvernance.

M. Bart introduit le débat en demandant aux membres du CS de formuler des recommandations précises afin de guider les porteurs des projets 1 (*Citoyenneté en couleur*) et 4 (IDEM) dans l'amélioration de leurs projets.

Projet 1 (Citoyenneté en couleur)

C-H. Cuin :

- améliorer les fondements théoriques du projet (revoir la bibliographie)
- renforcer l'équipe et la composition disciplinaire du projet en intégrant un ou des sociologues dans l'axe 1, le plus faible (p. e. Eric Macé) ;
- L'axe 1 pourrait même être supprimé, ce qui permettrait une meilleure mise en adéquation avec les ambitions et le budget et une meilleure prise en main du projet, car cet axe donne une impression globale encore de flou.
- points positifs : le projet d'écrire une ou plusieurs monographies (dont celle sur le slam), toujours utiles pour bien construire les problématiques

JJ. Cheval : Il faut aider la jeune équipe à mieux circonscrire la problématique, à restreindre le travail, en diminuant légèrement les ambitions du projet. M. Bouneau souligne que le projet, dans une perspective différente, vient de recevoir un financement régional : il faut donc absolument éviter les doublons et se concentrer sur les axes de recherche nouveaux, notamment l'axe 3.

Plusieurs membres du CS suggèrent que la suppression de l'axe 1 s'accompagne du transfert de certains aspects essentiels qui devaient y être traités (ex. l'image) vers l'axe 2.

M. Sorbets souligne que l'approche comparatiste apporte une plus-value au projet. Elle demeure cependant un peu sommaire, il serait donc utile de la renforcer. Afin de la mener à bien, il serait également souhaitable de mettre en adéquation les échelles des aires géographiques étudiées (les 6 « pays » européens avec la « région » Aquitaine).

Projet 4 (IDEM)

M. Bouneau indique qu'il avait déjà pris contact avec M. Révauger, le porteur de ce projet, afin d'améliorer l'affichage interuniversitaire, en créant notamment un co-pilotage Bordeaux 3-Bordeaux IV. M. Viaut explique que les juristes ont été sollicités, mais ne se sont pas mobilisés suffisamment pour justifier a priori un co-pilotage du projet.

M. Ritz s'étonne du résultat relativement négatif du vote (10 « B », un seul « A ») alors que les évaluations étaient globalement positives².

M. d'Iribarne explique la réaction des membres du CS par un caractère plus ou moins abouti des différents axes du projet. L'axe 2 lui paraît le plus cohérent ; il souhaite donc orienter le débat vers les axes 1 et 3. Le plus gros problème de **l'axe 1** paraît être son grand fractionnement en sous-projets dont on perçoit mal la cohérence. Si on veut étudier l'influence des philosophes russes du début du 20^e siècle dans le contexte de la culture européenne, il faut le faire en intégrant les influences réciproques entre pays et époques avec, notamment, l'influence française des Lumières (les Encyclopédistes) sur les philosophes russes. Des alternances de périodes d'influence ont toujours eu lieu. De même, si l'on souhaite étudier plusieurs pays, sous la forme d'études de cas (Biélorussie, Ukraine, Serbie...), il faut leur appliquer la même règle définie clairement en amont. Enfin il constate que l'étude qui devra porter sur la construction des Etats-nations (dont l'Allemagne) et sur l'influence allemande en Europe orientale semble ne pas tenir suffisamment compte des notions allemandes de « Volk », de « Lebensraum » etc.

L'axe 3 du projet, dédié à l'Europe dans sa dimension juridique (droits de l'homme) et politique (travail) se justifie pleinement. M. d'Iribarne constate cependant plusieurs carences qu'il s'agira de combler dans la rédaction finale du projet. Il lui manque notamment des objets d'étude plus précisément définis et, surtout, circonscrits sur la base réaliste de ce qui est « faisable » dans le cadre d'un projet quadriennal et d'un budget limité. Il cite en exemple les objets précis suivants : signes religieux dans les lieux publics, contrôles d'identité (touchant à la fois les libertés publiques et la dignité humaine), horaires de travail et des pratiques religieuses ; la notion de service public.

Les deux ensembles que l'on souhaite étudier dans cet axe – le travail dans ses relations sociales et professionnelles d'une part et la culture des droits de l'homme d'autre part – exigent en outre une meilleure articulation, car ils apparaissent dans le projet comme deux sous-axes parallèles, disjoints. L'ambition de les aborder ensemble et sans aucun bornage préalable paraît également démesurée car chacun de ces thèmes pourrait faire l'objet d'un projet de recherche séparé. Il propose aux porteurs de reprendre les thèmes à étudier en serrant rigoureusement (réduire p. e. le nombre de pays à étudier) et en se posant la question des résultats possible à obtenir. Il constate en outre quelques lacunes dans la bibliographie (cf.

² Entre les phases 1 et 2 le projet a été évalué quatre fois. Il a recueilli trois fois la note « A » et une fois la note « B ».

le rapport d'évaluation) et invite enfin les porteurs du projet à prendre en compte les travaux des chercheurs des autres MSH, voire de nouer des contacts et des coopérations avec eux, car plusieurs MSH travaillent largement sur les problématiques européennes et la construction de l'Europe.

M. Auvergnon trouve insuffisant le groupe de juristes mobilisés dans le cadre du programme. Il reconnaît en revanche qu'il sera certainement difficile de mobiliser davantage car il connaît les emplois de temps surchargés des collègues de Bordeaux IV.

On souligne alors que le projet pourrait peut-être intégrer quelques chercheurs/juristes de l'UPPA.

M. Bart propose de valider l'ensemble des votes. M. d'Iribarne intervient alors avec la remarque globale et stratégique suivante :

Il a observé que les délibérations du Conseil scientifique ont conduit à éliminer quelques projets, qui manquent de préparation et de maturité mais qui d'un point de vue stratégique et institutionnel représentent des projets fort intéressants. Il propose par conséquent de distinguer le quadriennal ministériel du « programme scientifique » de la Maison au sens large. Il soumet aux collègues présents sa proposition d'envoyer un message à la direction de la Maison en lui indiquant que le CS souhaiterait que des discussions soient reprises sur un certain nombre de projets qui n'ont pas été retenus à ce stade, pour que justement dans la construction du programme scientifique global de la MSHA puissent être intégrés des projets relevant de « l'incubation ». En effet, il serait utile et intéressant du point de vue scientifique que la MSHA puisse mettre en place des **dispositifs d'expérimentation** durables dont les modalités pourraient faire l'objet de discussions dans les prochain CS.

C.B. adhère pleinement à cette proposition d'élaborer un dispositif de maturation, de structuration à moyen terme, à mi-quadiennal par exemple.

A. d'Iribarne souligne que si cette idée est validée, cela signifie que le rédacteur du projet quadriennal, qui devra situer le projet dans la politique scientifique globale de l'établissement et son environnement, indiquera explicitement qu'au-delà du cœur de quadriennal construit avec les quatre projets sélectionnés, un certain nombre de thématiques/projets en préfiguration/incubation ont été retenues dans le dispositif scientifique proposé par la MSHA pour faire l'objet d'un travail de maturation.

La proposition de M. d'Iribarne est approuvée à l'unanimité.

C.B. Le Conseil scientifique souhaite donc que soit prolongée la réflexion sur les projets transversaux qui n'étaient pas encore mûrs pour être retenus dans le cœur de quadriennal de la Maison. Ces projets demandent notamment un approfondissement théorique et une meilleure définition des chantiers et des objets de recherche.

M. Bart clôt le débat. Il suggère d'inviter les porteurs des projets dans les jours qui viennent à s'entretenir avec le directeur et lui-même, pour leur transmettre les recommandations précises du CS et les aider ainsi à la finalisation de leur projet. Ces rendez-vous seraient ouverts aux membres du CS qui le souhaitent et peuvent se rendre disponibles³.

Il propose en conclusion de faire un vote global validant le résultat des votes particuliers et ainsi le dispositif construit pour le quadriennal 2011-2014 de la MSHA : quatre projets retenus pour constituer le cœur du quadriennal de la Maison et des projets en incubation/préfiguration. Ce dispositif quadriennal est validé par un vote à l'unanimité des présents.

4/ La MSHA dans le dispositif SHS en Aquitaine

Ce point ne fera pas l'objet d'une discussion spécifique car il a été traité à plusieurs reprises au cours des débats des deux journées.

M. Bouneau rappelle à ce titre la nomination officielle d'un représentant du PRES au sein du CS de la Maison. Le Bureau du PRES a nommé dans cette fonction M. **Patrice Brun**, président de l'université Michel de Montaigne- Bordeaux 3.

5/ Questions diverses

M. Bart propose de réfléchir au développement de liens entre le Collège doctoral du PRES et la MSHA. M. Sorbets précise que le Collège doctoral réunit les représentants institutionnels, travaille sur l'insertion professionnelle des docteurs, possède plusieurs sous-comités où on pourrait utilement envisager la participation/représentation de la MSHA.

³ Les rendez-vous ont eu lieu le mercredi 9 septembre à 12H avec les porteurs du projet « Citoyenneté en couleur » et le vendredi 11 septembre à 17H avec les porteurs du projet « IDEM ».

M. Bart rappelle que l'année prochaine devrait être moins chargée pour le Conseil scientifique, mais qu'elle devrait voir la seconde édition du « Printemps de la MSHA » en mai/juin. Il sollicite d'ores et déjà les membres du Conseil pour commencer à réfléchir aux propositions de thème et d'intervenants. Le « Printemps » fera l'objet précisément de la prochaine réunion du CS. Il suggère de choisir comme thème l'un des mots-clés fédérateurs, évoqués auparavant. M. Viaut pose la question de la publication des actes, qui a été considérablement retardée. Les conférences disponibles ont été en revanche mises en ligne sur le site de la MSHA.

Le jeudi 21 janvier 2010 est proposé comme date du prochain CS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H.